



Lettre

@ Secteur Retraites

<mailto:ppihet@force-ouvriere.fr>

Le 19 septembre 2019 – N°169

- ▶ Les annonces du Premier Ministre
- ▶ Des clauses de désignation aux contrats de solidarité
- ▶ Le site internet de l'assurance retraite s'est refait une beauté
- ▶ Les rendez-vous retraite AGIRC ARRCO

Réforme des Retraites

▶ Les annonces du Premier Ministre

Suite aux annonces d'Edouard Philippe, le calendrier et la méthode se précisent.

La réforme des retraites fera l'objet de "consultations citoyennes" de fin septembre "jusqu'à la fin de l'année", devant aboutir à un projet de loi voté "d'ici la fin de la session parlementaire de l'été prochain", a annoncé ce jeudi 12 septembre le Premier ministre, Edouard Philippe. devant le Conseil économique social et environnemental (CESE).

La réforme des retraites fera l'objet de "consultations citoyennes" de fin septembre "jusqu'à la fin de l'année.

En parallèle, des concertations avec les interlocuteurs sociaux vont commencer dès la semaine prochaine et se poursuivront jusqu'au début du mois de décembre.

L'économiste Jean Peyrelevade dans un article des « Echos » du 11 septembre relève que :

« Sauf que la réforme coûtera de l'argent, beaucoup d'argent. Rétablir l'équilibre financier du système, prendre des mesures de compensation pour les perdants de la réforme aider par équité ceux qui sont aujourd'hui désavantagés, l'ensemble représentera probablement plus de 1% du PIB, de l'ordre d'une trentaine de milliards d'euros. Cet effort sera reflété dans la valeur du point, qui sera plus bas qu'anticipé. Disons-le plus simplement : pour obtenir les ressources correspondantes sans augmenter les cotisations ni diminuer les pensions, il faudra travailler davantage et allonger d'environ deux ans l'âge moyen effectif de départ à la retraite, qui devra passer de 63 à 65 ans. Peu importe, au stade actuel, que ce soit par relèvement de l'âge minimum, l'instauration d'un âge pivot ou l'allongement des durées de cotisation, les discussions byzantines sur les modalités permettant de cacher l'essentiel : seul compte le résultat.

FO rappelle que les régimes de retraites ne pourront pas corriger le déficit d'emploi et d'emploi stable et correctement rémunéré, sans affecter la baisse des droits à pension de toutes et tous. C'est faire payer à la Protection sociale l'échec en la matière des politiques économiques.

En effet, à l'âge de la retraite la moitié des futurs retraités ne sont plus actifs, soit pour des raisons de santé, soit parce qu'ils sont au chômage. La double, voire la triple peine une fois de plus! Ce n'est pas en reculant, au final, l'âge de départ en retraite, que cela va s'arranger !

FO réitère son opposition à un régime universel par points qui à l'évidence conduira à un recul des droits.

Prévoyance

► Des clauses de désignation aux contrats de solidarité

Le 12 septembre dernier, le secteur Retraites de la Confédération a organisé avec l'AG2R La Mondiale, une journée d'information destinée aux administrateurs, négociateurs et chefs de file dont le thème était « comment organiser la solidarité ».

Le matin, après l'introduction de la journée par Philippe Pihet, Secrétaire Confédéral, les brillantes interventions de Maître Francis Kessler et Maître Jacques Barthélémy ont permis de faire l'historique des clauses de désignation et d'informer sur les accords collectifs de solidarité sociale.

L'après-midi était consacré à des exemples concrets de solidarité, avec une intervention de la Fédération de la Pharmacie, et l'exemple de la mise en œuvre de la solidarité intergénérationnelle et familiale dans un accord de protection sociale chez Sanofi par notre camarade Philippe Guérin-Pétrement.

Suivi d'une intervention de notre camarade Eric Bonnaire, administrateur du groupe IRPAUTO qui a démontré toute l'utilité d'une institution de prévoyance, « bras armé » de la politique conventionnelle d'une branche.

Bon à savoir

► Le site internet de l'assurance retraite s'est refait une beauté

Une nouvelle version du site [lassuranceretraite.fr](https://www.lassuranceretraite.fr), est disponible à compter d'aujourd'hui.

Celle-ci s'est enrichie d'informations pratiques et personnalisées. Allez donc la découvrir !

<https://www.lassuranceretraite.fr>

Agenda

► Les rendez-vous retraite AGIRC ARRCO

L'Agirc-Arrco organise la 4^{ème} édition des Rendez-vous de la retraite du lundi 30 septembre au samedi 5 octobre 2019. Cette semaine permettra de s'informer sur sa future retraite.

A cette occasion, l'Agirc-Arrco mobilise 800 conseillers retraite dans plus de 100 centres d'information (CICAS) répartis sur l'ensemble du territoire, qui accueilleront les actifs au cours d'entretiens personnalisés et gratuits.

La prise de rendez-vous s'effectue depuis le site <https://rdv-retraite.agirc-arrco.fr>.

Le site est également un support d'informations sur la retraite et les services en ligne, accessibles aux assurés, tels que le simulateur retraite pour estimer le montant de sa future retraite en fonction de l'âge de départ et du parcours professionnel, la demande de retraite en ligne, le relevé de carrière en ligne, etc. Depuis le site, les actifs auront aussi la possibilité de poser leurs questions en ligne aux experts retraite.